

**DEMANDE D'AUTORISATION Année 2018**  
**de destruction à tir Corneilles - Pies - Corbeaux Freux - Étourneaux**

*(Arrêté ministériel du 2 août 2012 – Articles L427-8 et 9 et R 422-88, R427-6 à 25 du Code de l'Environnement)*  
 TOUTE FAUSSE DÉCLARATION ENTRAÎNE LA NULLITÉ DE LA PRÉSENTE AUTORISATION ET EXPOSE L'AUTEUR AUX POURSUITES PRÉVUES  
 PAR LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE CODE PÉNAL

**Imprimé à retourner à : Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée - Les Minées – Route de Château Fromage  
 BP 393 - 85010 LA ROCHE SUR YON cedex**

**accompagné impérativement d'une enveloppe timbrée à votre adresse.**

**Toute demande incomplète ou illisible sera systématiquement retournée.**

**DEMANDEUR (Responsable de groupe) : (En majuscules)**

**1 DEMANDE PAR COMMUNE**

**Nom, Prénom : ..... adresse : .....Code Postal : .....**

**Commune : ..... Téléphone : ..... Mail : .....**

**Titulaire du permis de chasser visé et validé n° ..... (à compléter impérativement)**

**Propriétaire – Possesseur – Fermier – Délégué\* (préciser en entourant)**

**\* Les personnes qui agissent comme délégué doivent fournir une copie de la délégation du détenteur du droit de destruction des nuisibles**

Espèces	Période	Lieux-dits des prélèvements	Bilan n - 1	Motif (à cocher)		
				Santé et sécurité publiques	Protection de la faune et de la flore	Domages aux activités agricoles *
<b>Corneille Noire</b>	1 <sup>er</sup> avril au 10 juin					
	11 juin au 31 juillet (sur justificatifs)					
<b>Pie bavarde</b>	1 <sup>er</sup> avril au 10 juin					
	11 juin au 31 juillet (sur justificatifs)					
<b>Corbeau freux</b>	1 <sup>er</sup> avril au 10 juin					
	11 juin au 31 juillet (sur justificatifs)					
<b>Étourneau sansonnet</b>	1 <sup>er</sup> avril au 10 juin					
	11 juin au 31 juillet (sur justificatifs)					

\* Justificatifs pour dommages agricoles : surface cultivée : ..... culture concernée : .....

Le tir du corbeau freux peut s'effectuer, sans être accompagné de chien, dans l'enceinte d'une corbeautière ou à POSTE FIXE matérialisé de la main de l'homme en dehors d'une corbeautière.

**LE TIR DANS LES NIDS EST INTERDIT.**

La demande est établie pour .... chasseurs dont la liste est annexée (14 maximum pour un même demandeur).

**Je déclare :**

- avoir mis en place des mesures d'effarouchement qui se sont révélées insuffisantes au regard des intérêts menacés,
- être détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur les territoires visés à la présente demande ou avoir reçu délégation écrite de ce droit, et je m'engage à présenter celle-ci lors de contrôle aux agents chargés de la police de la chasse,
- avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur.

Fait à ....., le.....

signature

**DÉSIGNATION DES CHASSEURS : (En majuscules)**

Chaque tireur devra être porteur d'une copie de cette autorisation et de son permis de chasser validé pour la saison en cours

	N° de Permis	Nom Prénom		N° de Permis	Nom Prénom
1			8		
2			9		
3			10		
4			11		
5			12		
6			13		
7			14		

**VISA DU MAIRE**

M. le Maire de la commune de ..... atteste de la qualité du demandeur et de la nécessité de procéder aux opérations de destruction demandées.

Fait à ....., le.....  
signature et tampon

**Cadre réservé à la Fédération Départementale des chasseurs de Vendée pour AVIS**

A ....., le.....  
signature

**DÉCISION**



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE LA VENDÉE**

**RAPPEL : joindre impérativement une enveloppe  
timbrée**

Accordée n° 85-2018-

La Roche-sur-Yon, le

P/ le Préfet de la Vendée

P/ le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Refusée pour le motif suivant :

.....